

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Plan pauvreté : Participation financière aux associations de lutte contre la précarité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en œuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée en septembre 2018, vise à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, dans les domaines de l'emploi, le logement, la santé, la justice, l'éducation, la formation, la culture, la protection de la famille et de l'enfance.

Dans le cadre de la déclinaison de cette stratégie, le Département des Bouches-du-Rhône, chef de file de l'action sociale, soutient les initiatives de solidarité portées par des associations.

La crise sanitaire a engendré une crise sociale sans précédent, entraînant les travailleurs pauvres dans une situation socio-économique dégradée. La précarité des publics déjà fragiles a été renforcée, ainsi que l'isolement des seniors.

Ainsi, le Département propose de soutenir les cinq associations suivantes :

- le groupement d'éducateurs pour l'insertion des jeunes (GEPIJ), pour son action d'accompagnement global renforcé auprès des jeunes et des jeunes parents (18-30 ans) ;
- le collectif d'éducateurs pour l'autonomie des retraités (CEPAR), pour son action d'accompagnement global renforcé auprès des publics seniors sur le secteur du centre-ville (5^{ème} arrondissement de Marseille) ;
- l'association de service et d'accompagnement des parents isolés (ASAP), pour son action globale de soutien aux familles monoparentales ;
- la Croix rouge française pour son action de distribution alimentaire renforcée et de livraison de paniers repas « solidaires » à domicile ;
- la mission locale de Marseille afin d'accompagner les jeunes bénéficiant d'un suivi par un conseiller, pour faciliter une approche globale de leurs situations.

En complémentarité avec le travail des maisons départementales de la solidarité (MDS), l'ensemble de ces actions permet de soutenir le maillage associatif dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement spécialisé.

Le rapport concerne le financement de 168 000 €, soit un montant de 84 000 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département à 50 % et par l'Etat pour un montant de 84 000 € sous réserve de la notification concernant son engagement financier au titre de 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL